



Matières dangereuses : **SAVOIR QUOI FAIRE**

RAPPORT DU DIRECTEUR DE
SANTÉ PUBLIQUE 2008

**Pour une gestion optimale des matières dangereuses
à usage industriel en Mauricie et au Centre-du-Québec**

RÉSUMÉ

Le risque pour la santé relié aux matières dangereuses à usage industriel est une réalité présente depuis plus d'un siècle en Mauricie et au Centre-du-Québec. Dans la plupart des cas, municipalités et générateurs de risque ont prévu des mesures préventives et des moyens de protection de la population. Cependant, beaucoup reste à faire pour informer adéquatement les citoyens pour qu'ils sachent vraiment quoi faire, dans le but de protéger leur santé et celle de leurs proches.

C'est la dimension qui préoccupe le directeur de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Son rapport rappelle ses obligations légales à cet égard. L'article 373 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux stipule, en effet, que le directeur de santé publique a la responsabilité d'informer la population des risques à l'égard de sa santé et de mobiliser les parties prenantes pour prévenir les maladies, les traumatismes ou les problèmes sociaux.

PRENDRE CONSCIENCE DU RISQUE :

1

des matières dangereuses sont présentes sur le territoire et des accidents surviennent

L'activité industrielle implique l'utilisation de matières dangereuses dans différents processus de transformation primaire ou secondaire. Les entreprises ont l'obligation de déclarer à Environnement Canada toutes les matières entreposées sur leur site d'exploitation dont le volume dépasse les quantités-seuils. En Mauricie et au Centre-du-Québec, 95 entreprises ont déclaré un total de plus de 11 000 tonnes de matières dangereuses.

Le déplacement des matières dangereuses sur le territoire peut également constituer un risque. Pas moins de 10 000 véhicules lourds par jour circulent sur les routes de la région. On estime que 3 % d'entre eux transportent des matières dangereuses. Par ailleurs, on enregistre plus de 438 000 wagons par an en déplacement sur les voies ferrées dont plusieurs transportent des matières dangereuses.

Avec de telles quantités et autant de déplacements, il est prévisible que des accidents surviennent. Entre 2002 et 2006, on a enregistré 19 accidents impliquant des matières dangereuses en Mauricie et au Centre-du-Québec. Douze de ces événements étaient associés au transport et sept accidents ont eu lieu sur des sites fixes. En moyenne : 3,8 accidents par année. Fort heureusement, on n'a eu à déplorer aucun décès ni aucune conséquence grave. Cependant, examinons l'exemple suivant :



Photo : EPA

Le 6 janvier 2005 : déraillement à Graniteville, Caroline du Sud (États-Unis)

Collision entre un train de marchandises transportant du chlore et un train vide à l'arrêt. Déraillement de 16 wagons dont 4 transportent des matières dangereuses.

- 40 tonnes de chlore relâchées.
- 5 453 personnes vivant dans un rayon de 1,6 km ont été évacuées.
- 9 morts et plusieurs centaines de personnes intoxiquées par l'inhalation de vapeurs de chlore.

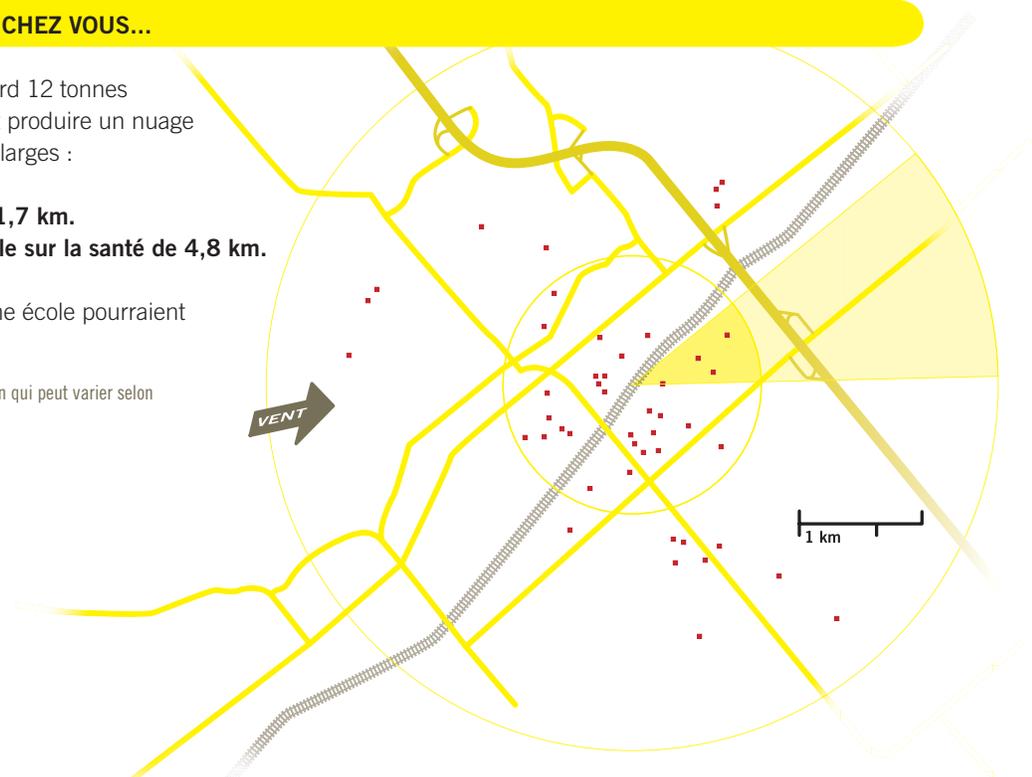
ET SI ÇA SE PRODUISAIT PRÈS DE CHEZ VOUS...

Par exemple, un wagon-citerne qui perd 12 tonnes de chlore (15 % de son contenu) peut produire un nuage toxique avec des rayons d'impact très larges :

- **Zone à risque de mortalité de 1,7 km.**
- **Zone à risque d'effet irréversible sur la santé de 4,8 km.**

Un centre hospitalier, une garderie, une école pourraient se trouver dans ces zones...

Le segment de cercle correspond à une zone d'exposition qui peut varier selon les conditions météorologiques.



Bien que peu nombreux, les accidents peuvent survenir et avoir des conséquences de gravités diverses au regard de la santé, comme le démontre le tableau qui suit :

PRINCIPAUX RISQUES D'ACCIDENTS IMPLIQUANT DES MATIÈRES DANGEREUSES, LEURS EFFETS ET LEURS CONSÉQUENCES		
RISQUE	EFFETS DIRECTS	CONSÉQUENCES POSSIBLES SUR LES PERSONNES SELON LES CIRCONSTANCES DE L'ÉVÉNEMENT
Incendie	Dégagement de chaleur (effet thermique) et de fumée (gaz)	- Brûlures - Inhalation de fumées asphyxiantes, voire toxiques - Décès
Explosion	Création d'une onde de surpression et dégagement de chaleur et de fumée (gaz)	- Lésions internes aux poumons et aux tympans - Blessures provenant de la projection de débris - Brûlures - Décès
Émanation toxique	Formation de nuage toxique qui se déplace avec le vent en se diluant dans l'air	- Nausées - Irritation des yeux ou de la peau - Atteintes aux poumons - Cancers - Décès

GESTION DU RISQUE ACTUELLEMENT :

2

des efforts importants mais incomplets

Plusieurs partenaires joignent leurs efforts pour gérer le risque dans notre milieu. Générateurs de risque, municipalités, réseau de la santé, Direction régionale de sécurité civile, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), citoyens, médias : chacun a son rôle à jouer.

En toile de fond, des assises légales émanant des trois paliers de gouvernement viennent encadrer la gestion des matières dangereuses.

Les générateurs de risque, particulièrement, sont préoccupés de protéger leur personnel et leurs biens. Ils ont avantage à réduire le risque à la source par divers moyens logistiques ou technologiques.

Les municipalités régionales de comté (MRC) s'affairent à bâtir un schéma d'aménagement et de développement qui trace les règles du jeu sur le territoire et guide les élus dans leurs choix, notamment en qui a trait à l'emplacement des industries.

Finalement, entreprises et municipalités se donnent un plan de mesures d'urgence et, de concert avec la Direction régionale de sécurité civile, le MDDEP et le réseau de la santé, cherchent à les harmoniser pour optimiser les ressources en cas de sinistre. Un bon plan de mesures d'urgence suppose des intervenants bien formés, des mises à jour régulières et des exercices fréquents.

Le directeur de santé publique estime que les efforts déployés par les différents intervenants en matière de mesures d'urgence sont importants. Il est d'avis qu'on ne peut douter de la bonne foi des générateurs de risque et des municipalités. Toutefois, il identifie un chaînon manquant dans le processus : la communication du risque aux citoyens.

LA GESTION OPTIMALE :

3

celle qui s'appuie sur la communication du risque et la participation des citoyens

La communication du risque porte sur la nature des matières dangereuses présentes sur le territoire, les mesures préventives mises de l'avant par le générateur de risque et les mesures de protection de la population prévues au plan de mesures d'urgence. D'un point de vue de santé publique, la communication du risque est jugée essentielle parce qu'un citoyen bien informé et bien préparé est mieux en mesure de poser les gestes appropriés pour protéger sa santé et celle de ses proches. Ainsi, la communication du risque peut contribuer à sauver des vies et à réduire le nombre de blessés à l'occasion d'un sinistre.

Pour optimiser la préparation du citoyen, le directeur de santé publique estime qu'il doit participer activement à un comité de gestion des risques, qui réunit la municipalité, les générateurs de risque et certains organismes gouvernementaux. Acteur égalitaire au sein de ce comité, le citoyen est le mieux placé pour faire part des préoccupations de la population et pour orchestrer les moyens de l'informer et de la préparer à faire face à un sinistre.

D'un point de vue de santé publique, cette participation active du citoyen est de nature à renforcer le potentiel des individus et des collectivités et à réduire les inégalités entre ceux qui savent et ceux qui ne savent pas.

EN CONSÉQUENCE, LE DIRECTEUR DE SANTÉ PUBLIQUE LANCE UNE INVITATION À LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES DE LA FAÇON SUIVANTE :

Chaque municipalité devrait...	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en place un comité de gestion des risques.- Assurer la présence de citoyens au sein du comité de gestion des risques.
Chaque générateur de risque devrait...	<ul style="list-style-type: none">- Agir proactivement dans la gestion des matières dangereuses.- Collaborer avec les autorités municipales de façon transparente.
La municipalité et les générateurs de risque devraient...	<ul style="list-style-type: none">- Communiquer le plus tôt possible à la population une information claire et transparente sur les risques et les mesures d'urgence.
Chaque citoyen devrait...	<ul style="list-style-type: none">- S'informer des risques liés aux matières dangereuses.- Se préparer à réagir en cas d'urgence.

CONCLUSION

des citoyens mieux informés, participatifs et en santé

LA MÉCONNAISSANCE DE CE QUI DOIT ÊTRE FAIT PEUT AGGRAVER LES CONSÉQUENCES D'UN SINISTRE POUR LES CITOYENS.

La Direction de santé publique est d'avis que la participation active du citoyen à un comité de gestion des risques et la communication du risque à la population sont des avenues incontournables. Un risque ne s'accroît pas du fait qu'il soit mieux connu. Au contraire, une réalité regardée en face peut être mieux gérée qu'une réalité ignorée.

La Direction de santé publique croit qu'il est essentiel d'accentuer les efforts pour développer une culture de la gestion des risques basée sur la transparence et la coresponsabilité entre les parties prenantes. Le but : outiller le citoyen pour qu'il soit mieux en maîtrise de son destin, de sa santé et de son bien-être.